

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 5 novembre 2018 à 20h00 en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal d'octobre 2018
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
 - 4.2 Dépôt des états comparatifs
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Subventions, commandites et demandes
 - 6.1 Demande de partenariat pour l'achat d'un camion – Centre d'action bénévole de la Seigneurie de Monnoir
 - 6.2 Demande de la Fabrique Saint-Michel de Rougemont
 - 6.3 Demande de modification de la réglementation des ventes de garage
 - 6.4 Demande d'appui de l'Union des Producteurs Agricole - Montérégie – *Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)*
7. Avis de motion
 - 7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2018-256 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 32A du ruisseau de la Branche du Rapide (Rang des Dix Terres)
 - 7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2018-257 modifiant le règlement 2017-239 relativement à la rémunération et au traitement des élus
 - 7.3 Avis de motion du règlement 2018-258 règlement amendant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les usages de la classe service social et gouvernemental (P-4)
 - 7.4 Adoption du premier projet de règlement 2018-258 règlement amendant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les usages de la classe service social et gouvernemental (P-4)
 - 7.5 Avis de motion règlement 2018-259 amendant le plan d'urbanisme 2018-249 afin de modifier les plans des grandes affectations du sol
 - 7.6 Adoption du projet de règlement 2018-259 amendant le plan d'urbanisme 2018-249 afin de modifier les plans des grandes affectations du sol
8. Déroghations mineures
 - 8.1 1045, rue principale
 - 8.2 265, La Petite-Caroline
9. Urbanisme
 - 9.1 1199 et 1203, Double Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
10. Administration et greffe
 - 10.1 Horaire municipal – Temps des fêtes 2018-2019
 - 10.2 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2019
 - 10.3 Renouvellement de l'adhésion à la UMQ 2019
 - 10.4 Décompte progressif # 3 – Projet Réfection Grande-Caroline
11. Voirie
 - 11.1 Achat d'un chargeur sur roues et ses équipements

12. Incendie
 - 12.1 Versement des primes de disponibilité 2018
13. Eau potable / Eaux usées
 - 13.1 Adoption des prévisions budgétaires 2019 de la Régie d'assainissement des eaux Rougemont/St-Césaire
 - 13.2 Répartition des coûts d'exploitation 2017 – Régie d'assainissement des eaux usées
 - 13.3 Achat de compteurs d'eau numériques
14. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
15. Période de questions réservée à l'assistance
16. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20h00.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2
Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4
Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est absent Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

18-11-3556

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé. L'ordre du jour ne peut être modifié.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-11-3557

Adoption du procès-verbal d'octobre 2018

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2018 tels que rédigés. Le conseil fait aussi mention que la séance extraordinaire convoquée le 24 octobre 2018 n'a pas été tenue et que par conséquent, n'a pas fait l'objet d'un procès-verbal.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-11-3558

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été présentée au comité finance nommé par le maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Madame Marielle Farley et résolu d'approuver :

- La liste des comptes du budget des activités financières au 5 novembre 2018 pour un montant total de 235 400.30 \$ incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- La liste des déboursés payés d'avance au 5 novembre 2018 au montant de 105 705.26 \$;

- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 30 septembre au 27 octobre 2018 au montant de 56 876.53 \$;
- Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 5

Vote contre :

Dépôt des états comparatifs

La secrétaire-trésorière dépose les deux états comparatifs de la Municipalité de Rougemont conformément à l'article 176.4 du Code Municipal du Québec.

Demande partenariat pour l'achat d'un camion – Centre d'action bénévole la Seigneurie de Monnoir

Ce point est reporté à une séance ultérieure afin d'avoir davantage d'informations concernant la demande.

18-11-3559

Demande de la Fabrique Saint-Michel de Rougemont

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Michel de Rougemont adresse une demande au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à fournir gratuitement le sel de déglacage nécessaire pour le stationnement de l'église pour la saison 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aide depuis de nombreuses années la Fabrique lors de la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'autoriser Excavation Michel Alix à utiliser gratuitement le sel de déglacage de la Municipalité pour l'épandage du stationnement de l'église catholique.

Vote pour : 5

Vote contre :

Demande de modification de la réglementation des ventes de garage

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Demande d'appui de l'Union des Producteurs Agricole - Montérégie – Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)

Le conseil prend acte de la demande et ne désire pas y donner suite.

18-11-3560

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2018-256 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 32A du ruisseau de la Branche du Rapide (Rang des Dix Terres)

Monsieur Bruno Despots, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2018-256 qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2018-256 et en fait la présentation. Des copies du projet de règlement a été rendue disponible dans la salle.

18-11-3561

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2018-257 modifiant le règlement 2017-239 relativement à la rémunération et au traitement des élus

Monsieur Pierre Dion, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2018-257 qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2018-257 et en fait la présentation. Des copies du projet de règlement a été rendue disponible dans la salle.

18-11-3562

Avis de motion du règlement 2018-258 règlement amendant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les usages de la classe service social et gouvernemental (P-4)

Monsieur Jeannot Alix, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2018-258 qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2018-258 et en fait la présentation. Des copies du projet de règlement a été rendue disponible dans la salle.

18-11-3563

Adoption du premier projet de règlement 2018-258 règlement amendant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les usages de la classe service social et gouvernemental (P-4)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la présentation du projet de règlement a été faite le 5 novembre 2018 et que la secrétaire-trésorière a fait mention de l'objet et la portée du présent règlement avant son adoption le _____ conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter le présent projet de règlement numéro 2018-258 décrétant et statuant ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 70 du règlement 2018-242 est modifié en retirant l'usage suivant :

« Centre local de services communautaires (CLSC) (6532) »

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-11-3564

Avis de motion règlement 2018-259 amendant le plan d'urbanisme 2018-249 afin de modifier les plans des grandes affectations du sol

Monsieur Pierre Dion, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2018-259 qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2018-259 et en fait la présentation. Des copies du projet de règlement a été rendue disponible dans la salle.

18-11-3565

Adoption du projet de règlement 2018-259 amendant le plan d'urbanisme 2018-249 afin de modifier les plans des grandes affectations du sol

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un plan d'urbanisme pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le présent règlement numéro 2018-259 décrétant et statuant ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Les plans des grandes affectations du sol de l'annexe A du règlement 2018-249 sont modifiés afin d'ajouter une affectation récréative. La modification est décrite à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-11-3566

Dérogation mineure 1045, rue Principale

- CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Monsieur Carl Belleau, à l'égard du bâtiment sis aux 1045 et 1047, rue Principale, lot 1 715 441;
- CONSIDÉRANT QUE la demande vise à porter la largeur permise d'un terrain pour un usage trifamiliale de 21,5 à 18,17 m;
- CONSIDÉRANT QUE le projet n'occasionnera pas d'agrandissement du bâtiment principal;
- CONSIDÉRANT QUE des travaux majeurs de rénovation seront entrepris, tel que refaire les fondations et changer le revêtement extérieur du bâtiment principal;
- CONSIDÉRANT QUE le projet n'aura pas d'impact sur l'environnement bâti;
- CONSIDÉRANT QUE l'usage bifamiliale et trifamiliale est actuellement permis dans la zone;
- CONSIDÉRANT QUE la superficie du terrain est suffisamment grande;
- CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le plan d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QU' il ne semble pas y avoir perte de jouissance, des propriétaires voisins de leur droit de propriété;
- CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;
- CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure conditionnelle à l'application de la section 1 chapitre 3 du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2018-245 pour les travaux de rénovation à venir en lien avec la présente dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure conditionnelle à l'application de la section 1 chapitre 3 du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2018-245 pour les travaux de rénovation à venir en lien avec la présente dérogation mineure.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-11-3567

Dérogation mineure 265, La Petite-Caroline

- CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Monsieur Patrick Leclerc, à l'égard du bâtiment à reconstruire sur le lot 1 715 556;
- CONSIDÉRANT QUE la demande vise à porter la marge de recul latérale de 2 m à 1,81 m;
- CONSIDÉRANT QUE le projet initial était de reconstruire le bâtiment accessoire ayant brûlé au printemps 2018 et qu'il ne s'agit pas d'un nouveau projet comme tel;

CONSIDÉRANT QU'	il n'y a pas de droit acquis sur les bâtiments accessoires;
CONSIDÉRANT QUE	le projet a évolué et est devenu un agrandissement du bâtiment principal;
CONSIDÉRANT QUE	la reconstruction du bâtiment accessoire aux dimensions originales occasionne plus de dérogations;
CONSIDÉRANT QUE	les fondations du bâtiment incendié sont existantes, à l'abri du gel et réutilisables;
CONSIDÉRANT QUE	le projet respecte le plan d'urbanisme;
CONSIDÉRANT QU'	il ne semble pas y avoir perte de jouissance, des propriétaires voisins de leur droit de propriété;
CONSIDÉRANT QU'	il a été démontré que la règlementation cause un préjudice sérieux au demandeur;
CONSIDÉRANT QUE	le comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure conditionnelle à joindre les deux constructions par une pièce habitable fermée avec fondation conforme aux règlements d'urbanisme;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure conditionnelle à joindre les deux constructions par une pièce habitable fermée avec fondation conforme aux règlements d'urbanisme;
Vote pour : 5	Vote contre :

18-11-3568

1199 et 1203, rang Double PIIA

CONSIDÉRANT QUE	la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par la compagnie Groupe Immobilier Williams Inc. représentée par Monsieur Dave Williams à l'égard d'un projet de construction deux bâtiments de quatre logements sur les lots 5 974 789 et 5 974 790;
CONSIDÉRANT QUE	les plans d'architecte de Michel E. Lacroix datés du 18 octobre 2015 ont été déposés;
CONSIDÉRANT QUE	les plans d'implantation préparés par Dave Williams datés de février 2015 et dont la cinquième révision propose l'implantation de 4 bâtiments ont été présentés;
CONSIDÉRANT QUE	les matériaux de revêtement vont être exactement les mêmes que ceux des autres bâtiments principaux du projet intégré;
CONSIDÉRANT QUE	le demandeur doit attendre que la MRC de Rouville ait octroyé à la municipalité ses certificats de conformité pour les règlements d'urbanisme avant de commencer la construction des immeubles portant les numéros civiques 1199 et 1203 rang Double;
CONSIDÉRANT QUE	le Comité recommande au Conseil municipal d'autoriser l'émission des permis de construction pour deux bâtiments de quatre logements sur les lots 5 974 789 et 5 974 790 portant les numéros civiques 1199 et 1203 rang Double;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'autoriser l'émission des permis de construction pour deux bâtiments de quatre

logements sur les lots 5 974 789 et 5 974 790 portant les numéros civiques 1199 et 1203 rang Double, conditionnellement à la réception des certificats de conformités de la MRC suivant la refonte des règlements d'urbanisme.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-11-3569

Horaire municipal – Temps des fêtes 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE le « Cahier des Normes Administratives de la Municipalité de Rougemont » prévoit que les jours suivants sont des congés chômés et payés :

- Veille de Noël (24 décembre);
- Jour de Noël (25 décembre);
- Lendemain de Noël (26 décembre);
- Veille du jour de l'an (31 décembre);
- Jour de l'an (1^{er} janvier);
- Lendemain du jour de l'an (2 janvier);

CONSIDÉRANT QUE les jours de travail pour la période de congés ne sont que d'une journée et demi par semaine;

CONSIDÉRANT QUE une demande a été adressée au conseil par les employés municipaux afin que le retour au travail se fasse le lundi 7 janvier 2019, comme cela a été le cas en 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de fermer les bureaux de l'hôtel de ville du 21 décembre 2018 midi au 4 janvier 2019 inclusivement, le retour au bureau aura lieu le lundi 7 janvier 2019, toutefois, les 3 et 4 janvier seront des jours non-rémunérés, les employés sont libres de prendre des journées de vacances afin de combler ces heures. Le service de boîte vocale d'urgence sera en fonction durant toute la période des fêtes.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-11-3570

Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code Municipal du Québec oblige les conseils municipaux à adopter le calendrier des séances ordinaires pour l'année à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'adopter le calendrier suivant en spécifiant que les séances se tiennent à 20h à la salle de délibérations du conseil municipal au 61, chemin de Marieville (Hôtel de ville);

JANVIER	LUNDI 7 JANVIER
FÉVRIER	LUNDI 4 FÉVRIER
MARS	LUNDI 4 MARS
AVRIL	LUNDI 1 AVRIL
MAI	LUNDI 6 MAI
JUIN	LUNDI 3 JUIN
JUILLET	LUNDI 8 JUILLET *
AOÛT	LUNDI 12 AOÛT **
SEPTEMBRE	MARDI 3 SEPTEMBRE***
OCTOBRE	LUNDI 7 OCTOBRE
NOVEMBRE	LUNDI 4 NOVEMBRE
DÉCEMBRE	LUNDI 2 DÉCEMBRE

* Déplacé en raison du congé férié du 1 juillet (Confédération)

** Déplacé en raison des vacances estivales

*** Déplacé **au mardi** en raison du congé férié du 2 septembre (Fête du travail)

Vote pour : 5

Vote contre :

18-11-3571

Adhésion à l'Union des Municipalités du Québec – 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de l'UMQ depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QU' être membre de cette association permet à la municipalité d'obtenir des prix compétitifs relativement à l'achat de sel de déglacage, de pneus et d'assurances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de renouveler l'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2019 au montant de 1 746.87\$ incluant les taxes.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-11-3572

Décompte progressif # 3 – Projet Réfection Grande-Caroline

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Bertrand Ostiguy inc. a déposé une demande de paiement pour le décompte progressif 3 pour le projet de réfection Grande-Caroline;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur, Monsieur Dominique Charbonneau, de la firme Génipur, recommande le paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de payer le décompte progressif 3 pour le projet de réfection Grande-Caroline au montant de 711 744.15\$ incluant les taxes.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-11-3573

Achat d'un chargeur sur roues

CONSIDÉRANT QUE le tracteur actuel nécessite des réparations onéreuses et que le conseil a décidé de procéder à l'achat d'un véhicule plus polyvalent;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a publié un appel d'offre sur le site SEAO *Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec* afin que les fournisseurs intéressés puissent soumissionner pour le chargeur et ses équipements;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 3 soumissions et que deux sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'octroyer le contrat d'achat du chargeur et ses équipements à Équipements Robert inc., pour un montant total de 124 235.00\$ avant taxes. Un montant de 87 870.00\$ sera payé à même les Immobilisations de la voirie prévues au budget 2018 et un montant de 42 561.22\$ sera payé à même le Fonds de roulement, remboursable sur 5 ans.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-11-3574

Versement des primes de disponibilité 2018

Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de verser les primes de disponibilités 2018 aux pompiers à temps partiel de Rougemont pour un montant total de 5 500\$, tel que prévu au budget 2018.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-11-3575

Adoption des prévisions budgétaires 2019 de la Régie d'assainissement des eaux Rougemont / St-Césaire

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et il est résolu d'accepter les prévisions budgétaires 2019 de la Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont / St-Césaire pour un montant total de 462 651.00\$ pour Rougemont.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-11-3576

Répartition des coûts d'exploitation 2017 – Régie d'assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'assainissement des eaux usées a produit à la municipalité le bilan de Répartition des coûts d'exploitation pour 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, suite à ce rapport, un retour de 64 779.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de transférer le retour de 64 779.00\$ au surplus affecté aux eaux usées et de facturer les industries pour les dépassements de 6 000.00\$, tel que prévu aux ententes, les sommes facturées seront aussi transférées au surplus affecté aux eaux usées.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-11-3577

Achat de compteurs d'eau

CONSIDÉRANT QUE la nécessité de remplacer les compteurs d'eau principaux chez Lassonde;

CONSIDÉRANT QUE le technicien en gestion des eaux a procédé à une demande de prix auprès de Compteurs Lecompte étant le fournisseur compatible avec les installations actuelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'acheter trois compteurs d'eau numériques chez Compteurs Lecompte inc. pour un montant de 11 382.09\$ avant taxes.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-11-3578

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 5

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 6^e jour de novembre 2018

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....
Secrétaire-trésorière

.....
Maire